

L' ARA - L' Association Royal Alpaga Certificat vétérinaire et conditions sanitaires des camélidés Salon des alpagas des 06/07 avril 2024 à 19000 Brive

A remettre à l'arrivée sur le lieu du salon - Certificat valable 10 jours.

•	Pro	pri	éta	ire

Nom:		Prénom :				
Adresse:						
Tél:		Mail:				
• Animaux						
No	m	Sex	Couleur	Date de naissance	N°d'identification	
Sexe : M = Mâle - F :	- Famalla	Coulou	4 0. 00 4 0 2 0	unton au muan ai an f	igurant sur le site.	
maladie cor ne pas prés ! Seuls les an un test de BVD ne pas avoir être indemi	enir d'une exp ntagieuse, enter de signe imaux ayant f , Brucellose e r été en contac nes depuis au	oloitation e de malac ait l'objet et tuberc et avec ur moins 30	ou zone f die infecti d'un résu ulose son animal vo	aisant l'objet d'un euse ou parasitair ltat favorable dep t autorisés à parti	e interdiction pour cause de e, uis moins de trente (30) jours à ciper au salon. e-Uni dans les 12 derniers mois,	
• être reconn	us aptes au tr	ansport.				
Je soussigné Dr _ que les animaux s	ont en bonne sa	anté, ont e	V VII un résul	vétérinaire à	certifie t qu'ils peuvent participer au salon.	
		,	a un resur	tat negatif au test e	t qu'ils peuvent participer au saion.	



L' ARA - L' Association Royal Alpaga Certificat vétérinaire et conditions sanitaires des camélidés Salon des alpagas des 06/07 avril 2024 à 19000 Brive

Pour les animaux qui ne sont pas sur le territoire français: Le concours est en zone FCO réglementée. Les animaux doivent être vaccinés pour repartir. Un document TRACES est nécessaire.